

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 4 AVRIL 2016**

**Délibération n° D-2016-119**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 29/03/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 11/04/2016

Stade Grand Croix - Construction de vestiaires-sanitaires -  
Marchés de travaux - Avenants n°1 au lots 5, 7 et 8 et n°2 aux  
lots 2 et 10 et rectification de la délibération D2015-142

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

**Secrétaire de séance :** Elodie TRUONG

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Monsieur Simon LAPLACE, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER

**Excusés :**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction Patrimoine et Moyens**

**Stade Grand Croix - Construction de vestiaires-sanitaires - Marchés de travaux - Avenants n°1 au lots 5, 7 et 8 et n°2 aux lots 2 et 10 et rectification de la délibération D2015-142**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les activités sportives sont en constante augmentation et les locaux des équipements sportifs sont vieillissants. Il est apparu nécessaire de construire de nouveaux vestiaires intégrant les nouvelles normes.

Dans ce contexte en 2011, il a été décidé la construction de vestiaires sur le site du Stade Grand-Croix à Niort, avec démolition d'un des deux blocs aujourd'hui existants.

Par délibération du 18 mai 2015, rectifiée lors de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2015, les marchés de travaux ont été approuvés.

Lors de la séance du 1er février 2016, le Conseil municipal a approuvé les avenants n°1 aux lots 2, 3 et 10.

Aujourd'hui, en cours de chantier, des adaptations techniques sont nécessaires :

- lot 2 : amélioration et sécurisation de la plateforme d'accès provisoire ainsi que des pourtours des futurs vestiaires ;
- lot 5 : adaptation des rideaux métalliques de la buvette, à la mise en place de gouttières et à une modification de sous face de plafond au niveau de la buvette et de l'auvent ;
- lot 7 : mise en place de trappe de visite supplémentaire pour le réglage des vannes des radiants en plafond et la suppression d'un store toile intérieur ;
- lot 8 : mise en place de faïence extérieure au niveau des robinets de lave chaussures pour une meilleure protection des bas de mur ;
- lot 10 : modification des appareils d'éclairage initialement prévu. L'ensemble de l'éclairage sera de type LED.

Par ailleurs, il est constaté une erreur matérielle sur le montant du lot 7 approuvé par Conseil municipal lors de sa séance du 18 mai 2015. Il convient de procéder à une rectification. Le montant du lot 7 avant avenant s'élève à 49 641,27 € HT en lieu et place de 49 641,30 € HT.

Les incidences financières de ces avenants sont détaillées ci-dessous :

N° lot	Nom lot	attributaire	Montant € HT du marché initial	Montant en € HT de l'avenant précédent	Montant en € HT du présent avenant	% avenant / au marché	% total avenant / marché	Nouveau montant € HT du marché	Nouveau montant en € TTC du marché
2	Terrassement- VRD – Aménagements extérieurs	STPM	70 959,60	- 5 480,00	1 200,00	1,69 %	- 6,03 %	66 679,60	80 015,52

5	Couverture - bardage -Etanchéité	SMAC	55 456,65	0,00	- 14,30	- 0,026 %	- 0,026 %	55 442,35	66 530,82
7	Menuiseries intérieures - cloisons sèches - faux plafonds	VIVIER	49 641,27	0,00	631,00	1,272 %	1,272 %	50 272,27	60 326,72
8	Carrelage faïence	BOURDEAU	31 525,00	0,00	501,00	1,59 %	1,59 %	32 026,00	38 431,20
10	Electricité	FRADIN BRETTON	39 669,84	1 100,00	1 126,27	2,83 %	5,61 %	41 896,11	50 275,33

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la partie relative au lot 7 de la délibération n°D2015-142 en date du 18 mai 2015 ;
- approuver le montant du marché initial du lot 7 soit 49 641,27 € HT en lieu et place de 49 641,30 € HT;
- approuver les avenants n°1 au lot 5, 7 et 8 et les avenants n°2 aux lots 2 et 10 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour : 41  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 4

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

**Marché n°15231M042**

**CONSTRUCTION DE VESTAIRES SANITAIRES AU STADE GRAND CROIX  
LOT N°7 – MENUISERIES INTERIEURES – CLOISONS SECHES – FAUX PLAFONDS**

**Avenant n° 1**

Entre :

la **VILLE DE NIORT**, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice,  
agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2016,

d'une part,

Et :

SARL VIVIER  
7, rue des Pays Bas – ZA de la Cour d'Henon – 86 170 CISSE

d'autre part,

Il est rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié à la SARL VIVIER le 17 juin 2015.

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet d'intégrer des adaptations techniques, en cours de chantier, non prévues dans le marché initial.

Cette modification entraîne une plus value de **631,00 € HT**, soit + 1,272% du montant initial du marché :

	Montant du marché initial	Montant de l'avenant n°1	Montant du marché après l'avenant n°1
<b>Total HT</b>	49 641,27 €	631,00 €	50 272,27 €
<b>TVA 20%</b>	9 928,25 €	126,20 €	10 054,45 €
<b>Total TTC</b>	59 569,52 €	757,20 €	60 326,72 €

Le devis en annexe précise ces modifications.

**Article 2 : Autres dispositions**

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différent relatif à des faits antérieurs du présent avenant.

Les autres dispositions du marché sont inchangées.

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

**Fait en un exemplaire original**

A ..... , le .....	A Niort , le .....
Le Titulaire (cachet et signature)	Le Pouvoir adjudicateur

**Marché n°15231M040**

**CONSTRUCTION DE VESTAIRES SANITAIRES AU STADE GRAND CROIX  
LOT N° 5 - COUVERTURE, ETANCHEITE, BARDAGE**

**Avenant n° 1**

Entre :

la **VILLE DE NIORT**, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice,  
agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du 4 avril 2016,

d'une part,

Et :

SMAC SA

ZA Les Montagnes - 239, impasse de volute - BP 20726 - 16 430 CHAMPNIERS

d'autre part,

Il est rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié à SMAC SA le 17 juin 2015.

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet d'intégrer des adaptations techniques, en cours de chantier, non prévues dans le marché initial.

Cette modification entraîne une moins value de – **14,30 € HT**, soit – 0,026 % du montant initial du marché :

	Montant du marché initial	Montant de l'avenant n° 1	Montant du marché après l'avenant n° 1
<b>Total HT</b>	55 456,65 €	- 14,30 €	55 442,35 €
<b>TVA 20%</b>	11 091,33 €	- 2,86 €	11 088,47 €
<b>Total TTC</b>	66 547,98 €	- 17,16 €	66 530,82 €

Le devis en annexe précise ces modifications.

**Article 2 : Autres dispositions**

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différent relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

Les autres dispositions du marché sont inchangées.

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

**Fait en un exemplaire original**

A ..... , le .....	A Niort , le .....
Le Titulaire (cachet et signature)	Le Pouvoir adjudicateur

**Marché n°15231M043**

**CONSTRUCTION DE VESTAIRES SANITAIRES AU STADE GRAND CROIX  
LOT N° 8 - CARRELAGE - FAIENCE**

**Avenant n° 1**

Entre :

la **VILLE DE NIORT**, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice,  
agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du 4 avril 2016,

d'une part,

Et :

ENTREPRISE BOURDEAU DANIEL  
ZA de Bel Air - 79 370 VERRINES SOUS CELLES

d'autre part,

Il est rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié à l'entreprise BOURDEAU le 17 juin 2015.

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet d'intégrer des adaptations techniques, en cours de chantier, non prévues dans le marché initial.

Cette modification entraîne une plus value de **501,00 € HT**, soit + 1,590% du montant initial du marché :

	Montant du marché initial	Montant de l'avenant n° 1	Montant du marché après l'avenant n° 1
<b>Total HT</b>	31 525,00 €	501,00 €	32 026,00 €
<b>TVA 20%</b>	6 305,00 €	100,20 €	6 405,20 €
<b>Total TTC</b>	37 830,00 €	601,20 €	38 431,20 €

Le devis en annexe précise ces modifications.

**Article 2 : Autres dispositions**

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différent relatif à des faits antérieurs du présent avenant.

Les autres dispositions du marché sont inchangées.

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

**Fait en un exemplaire original**

A ..... , le .....	A Niort , le .....
Le Titulaire (cachet et signature)	Le Pouvoir adjudicateur



**Marché n°15231M045**

**CONSTRUCTION DE VESTAIRES SANITAIRES AU STADE GRAND CROIX  
LOT N° 10 - ELECTRICITE**

**Avenant n° 2**

Entre :

la **VILLE DE NIORT**, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice,  
agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du 4 avril 2016,

d'une part,

Et :

SAS FRADIN BRETTON

Siège social : Parc d' Activités de St-Porchaire - Zone de la Ferrière - 4,  
rue Jean Mermoz - BP 70 223 - 79 380 BRESSUIRE

Centre de Travaux de Niort : ZA de Beaussais - Pôle Economique Altansèvre -  
1, rue Vasco de Gama - Atelier A - 79 260 LA CRECHE

d'autre part,

Il est rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié à la SAS FRADIN BRETTON le 18 juin 2015.

L'avenant n° 1, concernant la modification des alimentations électrique et téléphonique,  
a été notifié le 15 février 2016.

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet d'intégrer des adaptations techniques, en cours de chantier, non prévues dans le marché initial. Il s'agit de remplacer l'éclairage et l'appareil de chauffage.

Cette modification entraîne une plus value de + **1 126,27 € HT**, soit + 5,61 % du montant cumulé du marché :

	Montant du marché initial	Montant de l'avenant n° 1	Montant del'avenant n° 2	Montant du marché après l'avenant n° 2
<b>Total HT</b>	39 669,84 €	+ 1 100,00€	+ 1 126,27 €	41 896,11 €
<b>TVA 20%</b>	7 933,97 €	+ 220,00 €	+ 225,25 €	8 377,22 €
<b>Total TTC</b>	47 603,81 €	+ 1 320,00 €	+ 1 351,52 €	50 275,33 €

Le devis en annexe précise ces modifications.

## Article 2 : Autres dispositions

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différent relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

Les autres dispositions du marché sont inchangées.

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

### Fait en un exemplaire original

A ....., le .....	A Niort, le .....
Le Titulaire (cachet et signature)	Le Pouvoir adjudicateur

REPUBLIQUE FRANCAISE



**Marché n°15231M037**

**CONSTRUCTION DE VESTAIRES SANITAIRES AU STADE GRAND CROIX  
LOT N° 2 - TERRASSEMENTS VRD AMENAGEMENTS EXTERIEURS**

**Avenant n° 2**

Entre :

la **VILLE DE NIORT**, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice,  
agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du 4 avril 2016,

d'une part,

Et :

STPM

Siège social : Mardre - 79 500 SAINT LEGER DE LA MARTINIERE

d'autre part,

Il est rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié à STPM le 21 juin 2015.

Un avenant n° 1, concernant la modification des longueurs de réseaux, a été notifié le 16 février 2016.

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet d'intégrer le nettoyage de la plateforme pour l'accès du bâtiment.

Cette modification entraîne une plus value de + **1 200,00 € HT**, soit – 6,03 % du montant cumulé du marché :

	Montant du marché initial	Montant de l'avenant n° 1	Montant de l'avenant n° 2	Montant du marché après l'avenant n° 2
<b>Total HT</b>	70 959,60 €	- 5 480,00 €	+ 1 200,00 €	66 679,60 €
<b>TVA 20%</b>	14 191,92 €	- 1 096,00 €	+ 240,00 €	13 335,92 €
<b>Total TTC</b>	85 151,52 €	- 6 576,00 €	+ 1 440,00 €	80 015,52 €

Le devis en annexe précise ces modifications.

## Article 2 : Autres dispositions

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différent relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

Les autres dispositions du marché sont inchangées.

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

### Fait en un exemplaire original

A ..... , le .....	A Niort , le .....
Le Titulaire (cachet et signature)	Le Pouvoir adjudicateur